

E 3126

ASSEMBLÉE NATIONALE

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 avril 2006

Enregistré à la Présidence du Sénat le 13 avril 2006

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de budget 2007 pour Europol.

8080/06



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 6 avril 2006 (10.04)
(OR. en)**

8080/06

LIMITE

EUROPOL 22

NOTE

de: Europol
au: Comité de l'article 36 / Coreper / Conseil

Objet: Projet de budget 2007 pour Europol

Les délégations trouveront en annexe le projet de budget d'Europol pour l'exercice 2007.

Projet de budget 2007

pour

Europol

Projet de budget 2007

Europol

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2005	Budget 2006 ¹	Projet de budget 2007	Commentaire
1	RECETTES				
10	<u>Contributions</u>				
100	Contributions des États membres	48 666 232	51 957 486	55 296 814	
101	Solde de l'exercice t-2	8 444 418	8 247 514	9 472 186	Du montant prévu pour 2007, 3,03 M EUR sont prévus pour les coûts des arriérés de salaires à payer ainsi que pour l'appel d'offres éventuel concernant le RPV et la gestion connexe de deux réseaux en parallèle. Nonobstant l'article 38, paragraphe 1, du règlement financier, ces montants ne pourront être appelés qu'une fois que le conseil d'administration aura arrêté à l'unanimité une décision en ce sens.
	<i>Total chapitre 10</i>	57 110 650	60 205 000	64 769 000	
11	<u>Autres recettes</u>				
110	Intérêts	956 100	1 200 000	1 000 000	
111	Produit de l'impôt sur les traitements du personnel d'Europol	1 828 628	1 945 000	2 025 000	
112	Divers	81 509	200 000	100 000	
	<i>Total chapitre 11</i>	2 866 238	3 345 000	3 125 000	

¹ Pour l'exercice 2006, les chiffres tiennent compte du virement de crédits (dossier n° 2220-103) et du projet de budget rectificatif pour l'État hôte (dossier n° 2210-197), qui ont été approuvés par le conseil d'administration lors de sa réunion de novembre 2005.

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Commentaire
12	<u>Financement de tiers</u>				
120	Contribution de la BCE au titre des enquêtes relatives aux contrefaçons	-	p.m.	-	
121	Financement de projets par la Commission européenne et les autres parties associées	-	p.m.	p.m.	Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 321). Cet article peut également comprendre des contributions de participants. La contribution propre d'Europol à ce type de projets sera financée par le biais d'autres articles.
122	Autres financements de tiers	-	-	p.m.	Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 322). Cet article peut également comprendre des contributions de participants. La contribution propre d'Europol à ce type de projets sera financée par le biais d'autres articles.
	<i>Total chapitre 12</i>	-	p.m.	p.m.	
	TOTAL TITRE 1	59 976 888	63 550 000	67 894 000	
2	PERSONNEL				
20	<u>Dépenses afférentes aux traitements</u>				Voir annexe A. Ce chapitre englobe également le personnel temporaire recruté dans les agences ou les firmes de conseil dans les cas où ce personnel occupe un emploi vacant, et les stagiaires.
200	Agents d'Europol	31 276 129	35 650 000	39 406 000	
201	Agents locaux	497 946	620 000	550 000	
202	Adaptations des rémunérations	-	1 200 000	640 000	Ce montant ne peut être utilisé qu'aux fins du financement des arriérés. Voir article 100 et annexe C.
	<i>Total chapitre 20</i>	31 774 075	37 470 000	40 596 000	
21	<u>Autres dépenses afférentes au personnel</u>				
210	Recrutement	146 708	350 000	314 000	
211	Formation du personnel d'Europol	270 913	550 000	525 000	Du fait de la structure modifiée du budget en 2006, pour 2005, cet article inclut également un montant de 16 807 EUR qui a été exécuté à des fins de formation au titre de l'ancien article 603 (Autres dépenses de l'équipe de projet).
	<i>Total chapitre 21</i>	417 621	900 000	839 000	
	TOTAL TITRE 2	32 191 696	38 370 000	41 435 000	

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Commentaire
3	AUTRES DÉPENSES				
30	<u>Coûts liés aux activités</u>				
300	Réunions	599 674	960 000	870 000	Du fait de la structure modifiée du budget en 2006, pour 2005, cet article inclut également un montant de 17 197 EUR qui a été exécuté au titre de l'ancien article 601 (Dépenses de l'équipe de projet).
301	Traductions	630 687	645 000	749 000	
302	Impression de documents	132 518	355 000	260 000	
303	Voyages	816 687	1 330 000	1 170 000	Du fait de la structure modifiée du budget en 2006, pour 2005, cet article inclut également un montant de 1 791 EUR qui a été exécuté au titre de l'ancien article 603 (Autres dépenses de l'équipe de projet).
304	Études, conseils (autres que TIC)	424 502	150 000	110 000	
305	Formation dans un domaine de spécialisation	19 481	65 000	85 000	Cet article était précédemment intitulé "Formation". La description a été modifiée afin d'éviter les confusions entre cet article et l'article 211.
306	Équipement technique	18 072	40 000	10 000	
307	Subventions opérationnelles	-	150 000	150 000	
	<i>Total chapitre 30</i>	2 641 621	3 695 000	3 404 000	

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Commentaire
31	<u>Soutien général</u>				
310	Coûts de construction	726 780	1 020 000	1 100 000	
311	Véhicules	162 284	175 000	225 000	
314	Documentation et sources publiques	448 255	425 000	400 000	
315	Subventions	476 353	720 000	550 000	
316	Autres acquisitions	150 612	200 000	210 000	
317	Autres dépenses de fonctionnement	368 812	410 000	450 000	Du fait de la structure modifiée du budget en 2006, pour 2005, cet article inclut également un montant de 3 410 EUR qui a été exécuté pour d'autres dépenses au titre de l'ancien article 603 (Autres dépenses de l'équipe de projet).
318	Nouveau bâtiment	-	500 000	220 000	
	<i>Total chapitre 31</i>	2 333 096	3 450 000	3 155 000	

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Commentaire
32	<u>Dépenses financées par des tiers</u>				
320	Dépenses pour le compte de la BCE afférentes à des enquêtes en matière de contrefaçon	-	p.m.	-	
321	Dépenses pour des projets financés par la Commission européenne et les autres parties associées	-	p.m.	p.m.	Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 121). La contribution propre d'Europol à ce type de projets sera financée par le biais d'autres articles.
322	Dépenses financées par d'autres tiers	-	p.m.	p.m.	Cet article est prévu pour les dépenses concernant des projets financés sur la base de programmes communautaires.
	<i>Total chapitre 32</i>	-	p.m.	p.m.	
	TOTAL TITRE 3	4 974 717	7 145 000	6 559 000	Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 122). La contribution propre d'Europol à ce type de projets sera financée par le biais d'autres articles.
4	INSTANCES ET ORGANES				
40	<u>Dépenses afférentes aux traitements</u>				
400	Agents d'Europol	754 947	825 000	900 000	
401	Agents locaux	-	p.m.	p.m.	Voir annexe A. Ce chapitre englobe également le personnel temporaire recruté dans les agences ou les firmes de conseil dans les cas où ce personnel occupe un emploi vacant, et les stagiaires.
402	Adaptation des rémunérations	-	30 000	15 000	
	<i>Total chapitre 40</i>	754 947	855 000	915 000	Ce montant ne peut être utilisé qu'aux fins du financement des arriérés. Voir article 100 et annexe C.

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Commentaire
41	<u>Autres dépenses de fonctionnement</u>				
410	Conseil d'administration	1 533 232	1 800 000	2 145 000	
411	Autorité de contrôle commune	401 993	1 135 000	970 000	Le montant prévu pour 2005 comprend un montant de 85 000 EUR pour les "Frais de recours" qui, dans la structure précédente du budget, était inclus dans l'article "Autorité de contrôle commune".
412	Frais de recours	-	p.m.	p.m.	Un fonds a été mis en place pour les frais de recours à partir des budgets 2004 et 2005. Le montant affecté au fonds (qui est actuellement de 170 000 EUR) est revu annuellement.
413	Contrôleur financier	1 466	10 000	8 000	
414	Comité de contrôle commun	32 167	50 000	52 000	
415	Structure de liaison des responsables des services de police	-	175 000	100 000	
	<i>Total chapitre 41</i>	1 968 858	3 170 000	3 275 000	
	TOTAL TITRE 4	2 723 805	4 025 000	4 190 000	

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Commentaire
6	TIC (TECS y compris)				
62	<u>TIC</u>	2 340 622	2 900 000	2 900 000	Ancien article 312.
620	Technologies de l'information	5 070 383	4 810 000	7 735 000	Ancien article 313. Ce montant comprend un montant de 2 375 000 EUR, prévu pour l'appel d'offres concernant le nouveau RPV. Voir article 100 et annexe C.
621	Technologies des communications				
622	Conseils	1 892 313	3 130 000	1 970 000	Ancien article 602.
623	Systèmes d'analyse, liaison, index et sécurité	1 705 338	3 050 000	3 005 000	Ancien article 610.
624	Système d'information	448 503	120 000	100 000	Ancien article 611.
	<i>Total chapitre 62</i>	11 457 159	14 010 000	15 710 000	
	TOTAL TITRE 6	11 457 159	14 010 000	15 710 000	
	TOTAL DES RECETTES, SECTION A	59 976 888	63 550 000	67 894 000	
	TOTAL DES DÉPENSES, SECTION A	51 347 377	63 550 000	67 894 000	
	SOLDE	8 629 511	-	-	

État hôte

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Commentaire
7	RECETTES, ÉTAT D'ACCUEIL				
70	<u>Contributions</u>				
700	Contribution de l'État d'accueil, sécurité	1 801 849	2 139 109	2 242 742	Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir chapitre 80). La proposition du directeur doit être arrêtée conformément à un accord conclu entre Europol et le ministère de la justice néerlandais.
701	Contribution de l'État d'accueil, immeubles	-	p.m.	p.m.	Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 810). La proposition du directeur doit être arrêtée conformément à un accord conclu entre Europol et le ministère de la justice néerlandais.
702	Solde de l'exercice t-2	512 351	247 891	217 258	
	<i>Total chapitre 70</i>	2 314 200	2 387 000	2 460 000	
71	<u>Autres recettes</u>				
711	Divers	p.m.	p.m.	p.m.	
	<i>Total chapitre 71</i>	p.m.	p.m.	p.m.	
	TOTAL TITRE 7	2 314 200	2 387 000	2 460 000	

Titre Chapitre Article	Description	Projet de résultat 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Commentaire
8	DÉPENSES, ÉTAT D'ACCUEIL				
80	<u>Sécurité</u>	2 128 803	2 387 000	2 460 000	Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 700). La proposition du directeur doit être arrêtée conformément à un accord conclu entre Europol et le ministère néerlandais de la justice.
800	Sécurité				
	<i>Total chapitre 80</i>	2 128 803	2 387 000	2 460 000	
81	<u>Dépenses relatives au bâtiment</u>				Nonobstant l'article 35 de la Convention Europol et l'article 16 du règlement financier, le conseil d'administration peut, statuant à l'unanimité et sur la base d'une proposition du directeur, modifier le montant des crédits, à condition que le total des recettes couvre le total des dépenses (voir article 701). La proposition du directeur doit être arrêtée conformément à un accord conclu entre Europol et le ministère néerlandais de la justice.
810	Dépenses relatives au bâtiment, État hôte	-	p.m.	p.m.	
	<i>Total chapitre 81</i>	-	p.m.	p.m.	
	TOTAL TITRE 8	2 128 803	2 387 000	2 460 000	
	TOTAL DES RECETTES, SECTION C	2 314 2005	2 387 000	2 460 000	
	TOTAL DES DÉPENSES, SECTION C	2 128 803	2 387 000	2 460 000	
	SOLDE, SECTION C	185 397	-	-	

Remarque: Les totaux 2005 une fois arrondis peuvent différer de la somme des montants individuels.

Projet de tableau des effectifs 2007
Titre 2, Europol

Grade	Budget 2006	Nouveaux postes	Projet de budget 2007
1	1	-	1
2	3	-	3
3	3	-	3
4	17	1	18
5	60	3	63
6	70	4	74
7	100	5	105
8	79	2	81
9	43	1	44
10	-	-	-
11*	1	-	1
12*	5	-	5
13*	-	-	-
Total	382	16	398

Titre 4, Instances et organes

Grade	Budget 2006	Nouveaux postes	Projet de budget 2007
1	-	-	-
2	-	-	-
3	-	-	-
4	2	-	2
5	2	-	2
6	-	-	-
7	1	1	2
8	2	-	2
9	-	-	-
10	-	-	-
11*	-	-	-
12*	-	-	-
13*	-	-	-
Total	7	1	8

Total

	Budget 2006	Nouveaux postes	Projet de budget 2007
Total	389	17	406

* Les postes dans ces grades seront attribués à des agents locaux pour autant que cela soit prévu dans le statut du personnel.

Contributions des États membres Projet de budget 2007

	PNB 2005 (en millions EUR)	Part du PNB pour 2005 - 25 États membres EUR	Solde 2005 EUR	Part du PNB pour 2005 - 27 États membres EUR	Contributions avant ajustement de 2005 EUR	Contributions après ajustement de 2005 EUR
	a	b = a / 10 584 037	c = b . 9 472 186	d = a / 10 681 753	e = d . 64 769 000	f = e - c
Autriche	237 465	2,24 %	212 519	2,22 %	1 439 873	1 227 354
Allemagne	2 227 939	21,05 %	1 993 895	20,86 %	13 509 148	11 515 254
Belgique	294 174	2,78 %	263 271	2,75 %	1 783 726	1 520 456
Chypre	12 829	0,12 %	11 481	0,12 %	77 788	66 307
Danemark	201 500	1,90 %	180 333	1,89 %	1 221 799	1 041 467
Espagne	835 859	7,90 %	748 052	7,83 %	5 068 246	4 320 194
Estonie	8 466	0,08 %	7 577	0,08 %	51 336	43 759
Finlande	153 201	1,45 %	137 107	1,43 %	928 934	791 827
France	1 674 679	15,82 %	1 498 754	15,68 %	10 154 446	8 655 692
Grèce	175 915	1,66 %	157 435	1,65 %	1 066 664	909 229
Hongrie	83 277	0,79 %	74 529	0,78 %	504 953	430 424
Irlande	125 838	1,19 %	112 619	1,18 %	763 021	650 402
Italie	1 387 559	13,11 %	1 241 796	12,99 %	8 413 489	7 171 693
Lettonie	10 690	0,10 %	9 567	0,10 %	64 818	55 251
Lituanie	18 654	0,18 %	16 694	0,17 %	113 107	96 413
Luxembourg	23 406	0,22 %	20 947	0,22 %	141 923	120 975
Malte	4 620	0,04 %	4 134	0,04 %	28 012	23 878
Pays-Bas	470 129	4,44 %	420 742	4,40 %	2 850 633	2 429 891
Pologne	193 298	1,83 %	172 992	1,81 %	1 172 065	999 073
Portugal	137 655	1,30 %	123 194	1,29 %	834 674	711 479
Slovaquie	34 686	0,33 %	31 042	0,32 %	210 318	179 276
Slovénie	27 135	0,26 %	24 285	0,25 %	164 536	140 251
Suède	286 576	2,71 %	256 472	2,68 %	1 737 661	1 481 189
République tchèque	82 831	0,78 %	74 129	0,78 %	502 246	428 117
Royaume-Uni	1 875 657	17,72 %	1 678 620	17,56 %	11 373 081	9 694 461
Sous-total	10 584 037	100,00 %	9 472 186	99,09 %	64 176 497	54 704 311
Bulgarie	21 291	0,00 %	-	0,20 %	129 098	129 098
Roumanie	76 425	0,00 %	-	0,72 %	463 404	463 404
Total général	10 681 753	100,00 %	9 472 186	100,00 %	64 769 000	55 296 814
					Solde 2005	9 472 186
					Autres recettes	3 125 000
					Total des recettes	67 894 000

Notes: Les chiffres se rapportant aux contributions pour 2007 sont donnés à titre indicatif uniquement. Ils seront ajustés, conformément à l'article 40, paragraphe 2, du règlement financier, en fonction de la différence entre le montant de la contribution versée au titre de 2005 et celui de la contribution nécessaire pour financer les dépenses réelles de 2005. Ces ajustements seront effectués au moment de l'appel des contributions pour 2007, avant le 1^{er} décembre 2006.

Les chiffres relatifs au PNB pour la Bulgarie sont ceux communiqués par les services du budget de la Commission européenne, tels que rendus publics par la DG ECFIN lors de la session du Conseil ECOFIN du printemps 2004. Les chiffres relatifs à la Roumanie ont été rendus publics lors de la session que le Conseil ECOFIN a tenue en automne 2005. Dans le cas où la Roumanie et la Bulgarie n'adopteraient pas la Convention Europol le 1^{er} janvier 2007, la question sera examinée selon la procédure décrite à l'annexe 2 du dossier n° 2210-162r3 (annexe à la note explicative jointe au budget 2005, qui précise les modalités de traitement des contributions des États en voie d'adhésion).

Les totaux une fois arrondis pourraient différer de la somme des montants individuels.

**Données détaillées concernant les montants appelés après approbation unanime du conseil
d'administration**

	Article 202	Article 621	Article 402	Total
Arriérés de salaires	640 000	-	15 000	655 000
Coûts liés au RPV	-	2 375 000	-	2 375 000
Total	640 000	2 375 000	15 000	3 030 000
